

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2022 à 18 heures.

(Convocations envoyées le 25 janvier 2022).

**Présents :** Monsieur Philippe GUIBERT, Maire. Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, Conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Chantal LECHOPIER, Odile POTARD, Saskia VAN LISHOUT, conseillères municipales.

### **Représentée :**

Madame Laurence CLAUSS donne pouvoir à Monsieur Jacky Duplouich,

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Madame Odile POTARD, conseillère municipale et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire sont désignées secrétaires de séance.

**\*Retrait d'un point inscrit à l'ordre du jour :** Création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe (ce point est reporté lors d'une prochaine séance après avis du comité technique sur la suppression du poste actuel de rédacteur)

**Ajout d'un point à l'ordre du jour :** Convention pour le suivi des marchés publics d'assurances.

**Approbation de l'ordre du jour :** Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### ●**Révision des loyers 2022**

Monsieur le Maire communique au conseil l'Indice de référence des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 qui est de 131.67 (augmentation de + 0.83%).

Le conseil à 11 voix POUR décide d'appliquer cette augmentation sur les loyers 2022.

### ●**Organisation du temps de travail des agents (1607 heures /an)**

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1607 heures ; à l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé d'adopter la durée annuelle du temps de travail de 1607 heures.

### ●**Révision des tarifs communaux pour 2022**

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'augmentation des tarifs communaux pour 2022. Après en avoir délibéré, à 11 voix POUR, il est décidé de ne pas changer les tarifs.

### ●**Motion pour la route 147/149 Bressuire-Poitiers-Limoges**

Le conseil après avoir pris connaissance des termes de la motion, décide de ne pas l'adopter et délibère à 11 voix CONTRE.

### ●**Convention pour le suivi des marchés publics d'assurances.**

Monsieur le Maire informe le conseil que la « SAS GOURDON AUDIT ASSUR », qui gérait le suivi des marchés publics d'assurances de la commune a été reprise par la « SARL MG AUDIT ASSUR », représentée par Madame Maud Guérineau, il sollicite le conseil pour l'autoriser à signer avec la nouvelle société une convention en précisant que les termes de celle-ci et la rémunération restent inchangés.

Le conseil après avoir en avoir délibéré décide, à 11 voix POUR de confier le suivi des marchés publics d'assurances à la société « SARL MG AUDIT ASSUR » et autorise le Maire à signer la convention.

### \*Questions et informations diverses

#### Intervention de Monsieur Guibert

##### **\*Commerce multi-services**

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la dernière réunion de chantier du 24 janvier 2022.

Il communique à chaque élu la proposition de fiche de poste pour le recrutement des futurs gérants du commerce multi-services, rédigée par le groupe « 1000 cafés » et demande aux membres du conseil de lui faire part des éventuelles modifications.

##### **\*Epareuse**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Thibaud.

Monsieur Thibaud informe le conseil, qu'il est prévu de se déplacer pour voir une épareuse avec les agents Jean-Luc et Vincent avant l'acquisition d'une nouvelle machine.

##### **\*Permis de construire au village du Couret**

Suite à des questions relatives à une autorisation d'urbanisme dans un village, Monsieur le Maire précise au conseil que le demandeur est bien en possession d'une d'autorisation de construire, ce qui ne l'a pas empêché de déborder sur le domaine public, il est donc décidé de contacter Monsieur Lamardelle pour avoir un avis sur ce débordement.

##### **\*Problèmes de Circulation sur la RD 942 (route de Magnac-Laval) au niveau du Maubert**

Une limitation de vitesse est demandée par des riverains habitants ce secteur.

Ce problème concernant une route départementale, une copie de leur courrier sera adressée au service du Département concerné par la voirie.

##### **\*Assurance vie**

Monsieur Guibert informe le conseil que Monsieur Jean Gaillard avait désigné la commune bénéficiaire d'une assurance vie d'un montant de 33 807.36 €.

##### **\*Commission des finances**

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la commission finances du 9/12/2021.

Un exemplaire sera envoyé aux élus qui le souhaitent.

##### **\*URCOFOR (Union Régionale des Collectivités Forestières)**

Monsieur le Maire présente au conseil une plaquette d'informations avec proposition d'adhésion au réseau des communes forestières Limousin-Périgord.

La commune n'étant pas propriétaire de forêt, elle ne souhaite pas donner de suite favorable à la proposition d'adhésion.

##### **\*Tour Auto le 27 avril 2022**

L'édition 2022 de la manifestation automobile dénommée « TOUR AUTO » passera sur le territoire communal au niveau de la route départementale 942 pour rejoindre la RN 145.

#### Intervention de Monsieur Rousseau

##### **\*Carte scolaire 2022/2023**

Monsieur Rousseau donne le compte-rendu du rendez-vous du 10 janvier 2022 avec les Maires du RPI et Mme Inspectrice de l'Éducation nationale à Saint-Hilaire-la-Treille.

##### **\*Ordures ménagères 2022**

Monsieur Rousseau présente la grille tarifaire provisoire 2022, adoptée en conseil communautaire du 27 décembre 2022.

### **\*Opération Haie écolier**

La commune et l'école ne souhaitent pas reconduire l'opération « Haie écolier » cette année.

### **\*Dégradations sur biens communaux.**

Suite à des dégradations commises à la maison des associations, une plainte avait été déposée par la commune auprès des services de la gendarmerie le 29/11/2021. De nouvelles détériorations ayant été commises récemment, le conseil à l'unanimité décide à nouveau de déposer plainte.

### **\*Vente d'une partie de la parcelle communale ZS N° 137 au village de Lavalette-Montavie**

Monsieur Rousseau informe le conseil que la vente de cette parcelle a été finalisée le 26 janvier 2022 à l'étude de Maître Fontanillas. Des travaux sont envisagés pour améliorer l'accessibilité du carrefour.

### **\*Elagage**

Monsieur Rousseau indique au conseil que l'entreprise Roche a terminé l'élagage de la voie communautaire du Moulin Breton jusqu'au village des Eures et remercie Monsieur Pierre Cournil pour son aide avec son télescopique.

## **Intervention de Madame Willems**

### **Sinistre « dégât des eaux »**

\*Suite au sinistre « dégât des eaux » qui a endommagé le plafond de la salle du conseil ; dans le cadre de la gestion de cette affaire, Madame Willems indique qu'un expert sera mandaté prochainement pour l'évaluation des dégâts.

### **\*Projet numérique itinérant au cœur de la ruralité**

Madame Willems informe le conseil de la mise en place d'ateliers numériques au sein de la commune, les jeudis de 9h30 à 11h30 dans la salle du conseil.

Renseignements et inscriptions auprès de la mairie au 05 55 68 53 78.

### **\*Gîte rural**

Madame Willems informe le conseil qu'initialement le gîte rural était réservé jusqu'au 31 juillet 2022, (période longue avec un bail), cette réservation nécessite une prolongation jusqu'au 15 septembre 2022 après consultation des locataires.

## **Intervention de Monsieur Duplouich**

### **\*Logement locatif N° 17 Le Beauvert**

Monsieur Duplouich informe le conseil qu'il est nécessaire de faire effectuer des travaux de peinture pour rafraîchir le logement et de changer la hotte qui ne fonctionne plus avant de relouer cet appartement. Monsieur Duplouich est en attente de devis.

### **\*Salle du conseil**

Monsieur Duplouich informe le conseil qu'il souhaiterait modifier le mode d'évacuation de la douche du logement N°7 au-dessus de la salle du conseil. Après un rendez-vous sur place avec l'entreprise LAGELEC sur ce point, Monsieur Duplouich est en attente d'un devis.

### **\*Bâtiments communaux**

Monsieur Duplouich informe le conseil qu'il a pris connaissance du récapitulatif des rapports rendus par la société Dekra qui contrôle les installations électriques et gaz de l'ensemble des bâtiments communaux.

Suite aux observations formulées par la société, Monsieur Duplouich a fait établir un premier devis pour la mise aux normes des installations de certains locaux et précise au conseil qu'il est en attente d'un second devis.

La séance est levée à 20 heures 7 minutes.